

MAIRIE DE MANTEYER

SÉANCE DU 4 JUIN 2025

DE-046-2025

Nombre de membres
afférents au CM : 11
Nombre de membres en
exercice 10
Nombre de membres
présents 06
Nombre de membres qui
ont pris part à la délib 09

Date de la convocation
28/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Manteyer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PONS, Maire.

Présents : PONS Michel, IMBERT Joëlle, BETEILLE Nelly, CELCE Chantal, FLEURY Simon, LEVY Claude

Absents excusés représenté: BUMAT Vincent (pouvoir à Joëlle IMBERT)
LE MAGADURE Antoine (pouvoir à Nelly BETEILLE)
LORIDON Pablito (pouvoir à Claude LEVY)

Absent excusé : PAUCHON Robert

Mme Nelly BETEILLE a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION
« SERVICE A LA POPULATION » SECTION SENIORS**

Considérant la création de la commission communale « service à la population » par délibération n° 013-2025 du 16 janvier 2025.

Considérant que la commission « service à la population » souhaite organiser des activités et des sorties, notamment pour les seniors, il convient d'établir un règlement intérieur pour fixer les règles de fonctionnement de la commission en ce qui concerne les activités proposées aux seniors.

Considérant que le règlement annexé à la présente délibération a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux qui en ont pris connaissance avant la séance, il est demandé au conseil municipal d'approuver ce règlement,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Décide

D'approuver le règlement intérieur qui fixe les règles de fonctionnement de la commission en ce qui concerne les activités proposées aux seniors.

Autoriser le Maire à appliquer ce dit règlement.

A voté contre : 0
Abstention : 0
Ont voté pour : 9

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20250604-046-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025

Le Maire

M. PONS

